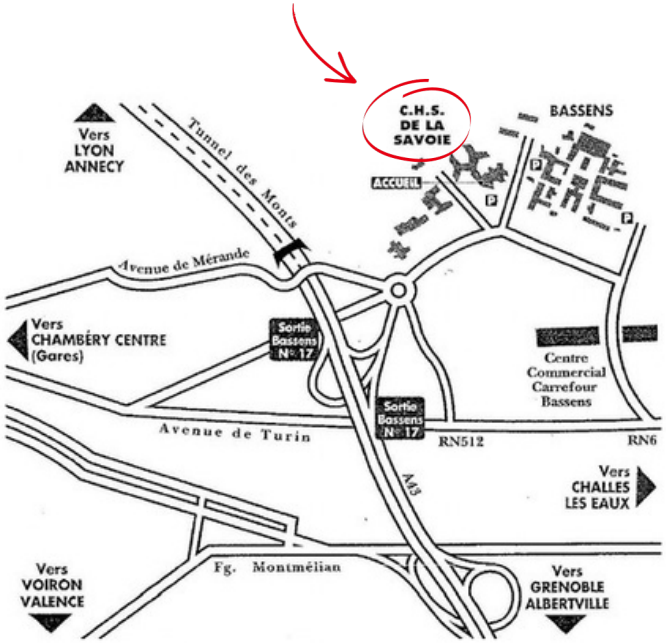
# PARTENAIRES



L'Équipe Mobile Transitionnelle (ÉMoT) intervient avec l'accord des usagers en partenariat avec différents professionnels et structures présents sur le territoire de la Savoie.

- Les professionnels et établissements de santé (centres hospitaliers, CMP, professionnels de santé libéraux et autres structures de soins…) ;
- Les acteurs de l'addictologie (Le Pélican, Addictions France…) ;
- Les services du Conseil Départemental (centres sociaux du Département, MDPH…) ;
- Les services et établissements médico-sociaux (SAVS, ESAT, Espoir 73…) ;
- Les communes et collectivités locales (CCAS…) ; Les acteurs de l'hébergement et du logement (bailleurs sociaux, SIAO, La Sasson et autres associations…) ;
- Les acteurs de l'emploi et de l'insertion (Missions Locales, Cap Emploi…) ;
- Les intervenants judiciaires (SPIP, AVIJ…).

Lieu de consultations de l'ÉMoT




L'équipe se déplace et intervient sur l'ensemble du département de la Savoie

## Comment joindre l'équipe ?

Nous sommes joignables
du lundi au vendredi

9h - 17h


04 79 60 31 66
emot@chs-savoie.fr


CHS DE LA SAVOIE

# EMOT


SERVICE SANTÉ MENTALE ET JUSTICE

-

CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ
DE LA SAVOIE
BP 41126 73011 CHAMBÉRY CÉDEX

# L'Équipe Mobile Transitionnelle

L'Équipe Mobile Transitionnelle (ÉMoT) accompagne les personnes détenues porteuses d'un trouble psychiatrique sévère d'évolution chronique, dont la libération approche et souhaitant poursuivre leurs soins en ambulatoire.

L'ÉMoT intervient en post-libération après engagement de l'usager pour une durée de six mois.



**Composition de l'équipe :**

- Psychiatres ;
- Infirmier(e)s ;
- Assistant(e) social ;
- Secrétaire ;
- Cadre de santé ;
- Cadre supérieur de santé.

# Missions

**Stabiliser la situation**
Traiter les facteurs sociaux et le logement

**Réduire les ruptures**
Assurer la continuité des soins post-libération

**Préparer les relais**
Organiser les transitions vers les CMP et le droit commun

**Lutter contre la discrimination et la stigmatisation**

# Adressage

L'Équipe Mobile Transitionnelle répond aux demandes d'accompagnement formulées par les équipes du Dispositif de Soins Pénitentiaire (DSP) et les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) :

- du Centre Pénitentiaire d'Aiton ;
- de la Maison d'Arrêt de Chambéry ;

L'ÉMoT intervient également auprès des personnes hébergées au Quartier de Semi-Liberté (QSL) situé à Chambéry.

**Critères d'exclusion :**

- Sortie d'incarcération hors Savoie ;
- Absence de consentement de l'usager ;
- État psychiatrique non stabilisé à la levée d'écrou et nécessitant une hospitalisation d'office (SPDRE).

## Avant la libération

- Orientation vers l'ÉMoT par les services adresseurs (DSP / SPIP) ;
- Rencontre avec l'équipe demandeuse pour évaluation ;
- Rencontre avec l'usager et recueil de son consentement ;
- Si validation de l'intervention par l'ÉMoT : entrée dans le dispositif ;
- Anticipation des démarches administratives et sociales, construction du projet de soins.

## Stabilisation (2-3 mois)

Espacement des visites (hebdomadaires ou bimensuelles) avec contact téléphonique hebdomadaire. Pérennisation des relais de soins et autonomisation dans les démarches administratives.

## Post-libération immédiate (6-8 semaines)

Intervention intensive (1-3 rencontres/semaine). Évaluation clinique, mise en place des relais de droit commun (CMP, médecin généraliste, addictologie...). Sécurisation de l'hébergement, ouverture et/ou maintien des droits, accompagnement aux rendez-vous judiciaires.

## Consolidation

Relais extérieurs effectifs, usager autonome dans ses démarches. Les interventions s'estompent pour laisser place à un bilan de fin d'accompagnement.

